

## Questions orales

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## LA QUESTION DE L'EXPOSÉ, À LA CONFÉRENCE DE PORTO RICO, DES MOTIFS DE L'ÉCART ENTRE LES TAUX D'INFLATION AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Répondant à une question que lui avait posée le député de Richmond, le premier ministre a dit que la réunion de Porto Rico avait consisté en un échange d'idées et de données. Le premier ministre pourrait-il nous dire si, pendant son séjour à Porto Rico, on lui a expliqué pourquoi l'inflation a diminué aux États-Unis, se situant à environ 6 p. 100, alors que la nôtre atteint toujours presque de 9 p. 100 en dépit des contrôles.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas besoin d'aller à Porto Rico pour en savoir la raison.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Chaque député informé sait que l'économie canadienne a surclassé l'économie américaine très sensiblement même en 1975 alors qu'il y avait une récession aux États-Unis, le PNB ayant baissé d'environ 6 p. 100 alors qu'au Canada, il n'était que de 1 p. 100. Il existe donc un certain décalage entre les deux économies. Bien sûr, il en a été passablement question de même que des risques que courent les économies nationales si, en essayant de regagner du terrain trop rapidement, on provoque une nouvelle aggravation de l'inflation. Toute cette question a été abordée et, naturellement, j'ai fait part de la situation au Canada.

## DEMANDE D'EXPOSÉ DES CONCLUSIONS DE LA CONFÉRENCE DE PORTO RICO

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre pourrait-il nous dire s'il compte faire une déclaration à propos de cette conférence et, sinon, pourquoi pas?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je compte déposer en temps opportun, à l'appel de l'ordre du jour, le communiqué bilingue qui a été publié hier à l'issue de la conférence. Quant à savoir pourquoi je ne fais pas de déclaration, j'ai pris l'habitude de m'en abstenir à la suite de mes déplacements à l'étranger, car j'ai constaté que très souvent de telles déclarations produisent des effets négatifs.

\* \* \*

## LES FINANCES

## L'AMPLEUR DES RECOURS AUX FACILITÉS DE CRÉDIT ENVERS L'ANGLETERRE ET L'ITALIE

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances qui a assisté à la conférence de Porto Rico. Pourrait-il nous dire dans quelle mesure la question de nos

[M. Andras.]

facilités de crédit envers l'Angleterre et l'Italie a été abordée et, si l'un de ces pays a demandé une augmentation de ces facilités?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, personne n'a demandé que le crédit de soutien du Canada au Royaume-Uni soit augmenté. Il y a eu un tirage sur ce compte, mais le Gouverneur de la Banque du Canada m'a signalé que l'usage veut que l'on n'indique pas les sommes tirées à un moment ou à un autre sur ce compte. Il n'a nullement été question d'accroître le crédit au Royaume-Uni, bien que l'on ait longuement parlé des problèmes de balance des paiements que connaît actuellement l'Italie et envisagé d'éventuelles mesures que pourrait prendre le Fonds monétaire international en vue d'y remédier.

\* \* \*

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## LES MOTIFS DE L'APPUI MINISTÉRIEL AUX RESTRICTIONS À L'ÉGARD DES PASSEPORTS DES DÉPUTÉS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'aimerais savoir tout d'abord qui a donné l'ordre de refuser aux députés d'utiliser un passeport pour se rendre dans le pays de leur choix. Était-ce le cabinet ou des fonctionnaires de son ministère, car cela constitue une grave violation du principe de la charte des Nations Unies selon laquelle l'individu doit y avoir un droit de libre accès et de libre sortie. J'aimerais savoir sur quoi se fonde la pratique que l'on suit actuellement?

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant peut être certain qu'on ne cherche absolument pas à enfreindre les dispositions de la charte relative à l'entrée et à la sortie dans un pays donné. Ce qui s'est passé, c'est que l'on ne peut pas présenter de passeports diplomatiques, ni des passeports spéciaux pour entrer dans ces pays en vertu des mesures que nous prenons actuellement. Les députés sont libres de voyager, à l'instar des autres citoyens, en utilisant un passeport normal qui n'implique pas la reconnaissance éventuelle de régimes politiques que le Canada, pour sa part, ne reconnaît pas.

Le très honorable représentant a demandé en vertu de quelles dispositions cette décision a été prise. Les passeports spéciaux et diplomatiques sont délivrés aux termes du décret du conseil 1956-1373, en date du 13 septembre 1956; aux termes de ce décret, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut établir des règlements, ou les fonctionnaires de son ministère peuvent prendre des mesures administratives en vertu d'une délégation de pouvoir. C'est ce qui s'est passé dans le cas qui nous intéresse. J'examine actuellement la mesure qui a été prise à la lumière des observations formulées par les députés.